

**16 DÉCEMBRE 2002**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 décembre 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 16 DÉCEMBRE 2002 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2002-12-548 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2002

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2002-12-549 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE 2 DÉCEMBRE 2002

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2002-12-550 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 16 DÉCEMBRE 2002

## 16 DÉCEMBRE 2002

- 2002-12-551 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2002 ET AJOURNÉE LES 2, 4 ET 10 DÉCEMBRE 2002
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- N. M. 4.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME LA MAIRESSE, PAULINE QUINLAN
- N. M. 4,2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 (SORTIE 78)
- 2002-12-552 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 » (SORTIE 78)
- 2002-12-553 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 » (SORTIE 78)

## 16 DÉCEMBRE 2002

### 6. RÈGLEMENTS

- N. M. 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 » (CARRÉ DES PINS)
- 2002-12-554 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2003

### 7. AFFAIRES COURANTES

- N. M. 7.1 PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION
- 2002-12-555 7.2 DIRECTIVES DE CHANGEMENT – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN
- 2002-12-556 7.3 SUBVENTION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN
- 2002-12-557 7.4 ACQUISITION DU TERRAIN DU RÉSERVOIR CHAMPLAIN
- 2002-12-558 7.5 ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE
- 2002-12-559 7.6 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 332-20 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME
- 2002-12-560 7.7 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT D'UNE PARTIE DU LOT 332-18 ET DU LOT 332-19 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME
- 2002-12-561 7.8 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DES LOTS 331-54 ET 332-16 DE CADASTRE OFFICIEL DE BROME
- 2002-12-562 7.9 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 1615-13, 1615-14, 1615-15, 1615-16, 1615-17 ET 1615-18 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, TERRAIN DU PROJET HIBERNA
- 2002-12-563 7.10 PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE ENTRE LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE BROMONT ET DE MONSIEUR JEAN BOURGE ET DE MADAME MURIELLE POULIOT
- 2002-12-564 7.11 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2002
- 2002-12-565 7.12. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2002

## 16 DÉCEMBRE 2002

- 566 7.13 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2002
- N. M. 7.14 OPTION D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 96 ET D'UNE PARTIE DU LOT 95 À L'INTERSECTION DES RUES DU PACIFIQUE ET DES CARRIÈRES
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2002-12-567 8.1 EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI
- N. M. 8.2 EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 27 NOVEMBRE 2002
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2002-12-568 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le GREFFIER

**PIERRE SIMONEAU, O.M.A.**

---

### 2002-12-548

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modification suivantes :

- les sujets numéros 6.1, 7.1, 7.14 et 8.2 sont reportés à une séance subséquente.
- Le sujet numéro 7.12 aurait dû se lire de la façon suivante :

**16 DÉCEMBRE 2002**

7.12 ADOPTION DU BUDGET DE LA  
RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE  
L'EST, EXERCICE FINANCIER  
2003

**ADOPTÉ**

**2002–12–549**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE 2 DÉCEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
municipal tenue le 2 décembre 2002.

**ADOPTÉ**

**2002–12–550**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 16  
DÉCEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 16 décembre 2002 au montant de  
**DEUX MILLIONS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-  
VINGT-TREIZE DOLLARS ET DEUX CENTS (2 118 893,02 \$)** à payer par  
le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel  
que requis par la Loi.

**16 DÉCEMBRE 2002**

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**2002-12-551**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2002 ET AJOURNÉE LES 2, 4 ET 10 DÉCEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 26 novembre 2002, ajournée les 2, 4 et 10 décembre 2002.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME LA MAIRESSE, PAULINE QUINLAN**

Madame **PAULINE QUINLAN**, mairesse, dépose son formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

**N. M.**

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS**

Monsieur **JEAN-MARC MALTAIS** dépose son formulaire de déclaration de ses intérêts pécuniaires.

**16 DÉCEMBRE 2002**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES  
LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES  
CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-  
476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À  
MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476  
(SORTIE 78)**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91 afin de modifier les limites, les usages autorisés, les objectifs, les critères et les dispositions applicables à la zone R04-476 et de créer deux zones à vocation récréative à même une partie des zones R04-466, R04-467 et R04-476 (Sortie 78).

**2002-12-552**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU  
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES  
LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES  
CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-  
476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À  
MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 »  
(SORTIE 78)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit premier projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour les citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire les projets de règlement et le règlement lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

16 DÉCEMBRE 2002

**2002-12-553**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 » (SORTIE 78)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit premier projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-12-552 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-72-2002, lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour les citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-72-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 » (SORTIE 78)

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE P11A APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 » (CARRÉ DES PINS)**

Le sujet numéro 6.1 est reporté à une séance subséquente.

**16 DÉCEMBRE 2002**

**2002–12–554**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 866–2002 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2003 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002–12–510 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 866–2002 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour les citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 866–2002 intitulé « Règlement de tarification, exercice financier 2003 ».

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION**

Le sujet numéro 7.1 est reporté à une séance subséquente.

**2002–12–555**

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT – TRAVAUX DE  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adjugé le contrat de réaménagement de la rue Champlain à Excavation St-Pierre & Tremblay ;

ATTENDU QUE, suite au début des travaux, il a été constaté que des modifications aux travaux prévus devaient être faites ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**16 DÉCEMBRE 2002**

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à signer la directive de changement numéro 3 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette directive de changement libère un crédit de **CINQ MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (5 144,28 \$)** avant taxes.

**ADOPTÉ**

**2002–12–556**

**SUBVENTION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la modification du tracé de la rue Champlain à la firme Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. pour la somme de 428 274 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Bromont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Champlain pour un montant de **VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (27 500 \$)**, conformément aux spécifications du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉ**

**2002–12–557**

**ACQUISITION DU TERRAIN DU RÉSERVOIR CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu le 4 avril 2002 de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, société en commandite, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris acte et accepté ledit projet d'entente-cadre soumis par Monsieur Charles Désourdy, étant bien entendu que chaque entente en découlant devrait être soumise ultérieurement au conseil pour approbation ;

**16 DÉCEMBRE 2002**

ATTENDU QUE le présent projet d'acte de vente-servitude du terrain du réservoir Champlain s'inscrit dans la foulée de l'entente-cadre ci-haut mentionnée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière de Ski Bromont.com, société en commandite, le terrain sur lequel repose le réservoir Champlain et, par la même occasion, que la Ville de Bromont concède une servitude de stationnement à Ski Bromont.com., société en commandite.

QUE le tout soit acquis en considération d'une somme de **(QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$))**, taxes en sus;

QUE la Ville de Bromont s'autocotise pour les remises de taxes .

D'accepter le projet d'acte de vente-servitude soumis par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire, relativement au terrain du réservoir Champlain.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente-servitude.

**ADOPTÉ**

**2002-12-558**

**ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE prolonger le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2003 avec Entretien Ménager ML enr., au même montant que l'ancien contrat, soit **CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET DIX CENTS (5 291,10 \$)**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2002-12-559**

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 332-20 DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

**16 DÉCEMBRE 2002**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par ses résolutions portant les numéros 2002-03-058 et 2002-03-085, a accepté l'offre d'achat du lot numéro 332-20, cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Monique Trottier.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont vende le susdit lot à Madame Monique Trottier, pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M<sup>c</sup> Jules Prévost, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2002-12-560**

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT D'UNE PARTIE DU LOT 332-18 ET DU LOT 332-19 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par ses résolutions portant les numéros 2002-03-058 et 2002-03-084, a accepté l'offre d'achat des parties des lots 332-18 et 332-19, cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Monsieur Claude Lahoud et Madame Lyne Guertin ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont vende les susdits lots à Monsieur Claude Lahoud et Madame Lyne Guertin, pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M<sup>c</sup> Jules Prévost, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**16 DÉCEMBRE 2002**

**2002–12–561**

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DES LOTS 331-54 ET 332-16  
DE CADASTRE OFFICIEL DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par sa résolution portant le numéro 2002–04–134, a accepté l'offre d'achat des lots numéros 331-54 et 332-16, cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Monsieur Daniel Brien ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont vende les susdits lots à Monsieur Daniel Brien pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M<sup>e</sup> Jules Prévost, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2002–12–562**

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 1615-13, 1615-14, 1615-15, 1615-16, 1615-17  
ET 1615-18 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME,  
TERRAIN DU PROJET HIBERNA**

ATTENDU QUE Monsieur Yvan Dupuis a déposé une offre d'achat sur six terrains que la Ville possède dans le projet Hibernia, soit les lots numéros 1615-13, 1615-14, 1615-15, 1615-16, 1615-17 (nouvellement cadastré 1615-20) et 1615-18 (nouvellement cadastré 1615-21) du cadastre du Canton de Brome;

ATTENDU les conditions énumérées dans la résolution 2002–10–455 à savoir :

1. Les exigences de construction peuvent être différentes de celles du projet initial dans la mesure ou l'architecture, les matériaux et les couleurs s'harmonisent à l'ensemble existant ;
2. Les administrateurs du Syndicat voudraient voir les plans du futur promoteur avant l'exécution des travaux ;

**16 DÉCEMBRE 2002**

3. Dans l'éventualité où seul propriétaire veut occuper un lot (au lieu de deux), le Syndicat consultera les copropriétaires. S'ils acceptent l'occupant unique verra sa quote-part des frais de condo s'établir à 2/18<sup>e</sup>.

ATTENDU QUE l'offre d'achat est conditionnelle à la conclusion d'une entente entre le Syndicat des copropriétaires du projet Hibernia et le groupe d'acheteur représenté par Monsieur Yvan Dupuis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre d'achat en ajoutant les conditions suivantes :

- Les mains levées pourront être obtenues par groupe de deux terrains contigus ;
- La Ville se réserve de droit de se retirer de la présente transaction si quelques titres de propriété qu'elle détiennent ou ne détiennent pas, empêchent la conclusion de l'offre d'achat tel que présenté, le tout sans réclamation possible de l'acheteur.

QUE le projet d'acte notarié à être soumis par l'acheteur soit remis pour validation au service de la gestion du territoire et ensuite au Conseil municipal pour approbation finale.

QUE l'offre d'achat fasse partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉ**

**2002-12-563**

**PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE ENTRE LES PROPRIÉTÉ DE LA  
VILLE DE BROMONT ET DE MONSIEUR JEAN BOURGES ET DE  
MADAME MURIELLE POULIOT**

ATTENDU QUE Monsieur Jean Bourges et Madame Muriel Pouliot sont propriétaires des lots numéros 331-87, 331-88 et d'une partie des lots numéros 331-19, 331-40 et 331-41, cadastre officiel du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire d'une partie des lots numéros 332-1 et 333-29, cadastre officiel du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE ces deux propriétés sont adjacentes l'une de l'autre et qu'une conduite d'égout sanitaire longe leur limite commune ;

**16 DÉCEMBRE 2002**

ATTENDU QUE, suite à des travaux d'arpentage, il est ressorti que la limite commune de ces deux propriétés est discordante ;

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2002-12-532, le conseil a accepté des procédures de bornage afin d'établir la limite de propriété entre lesdites parties et y a consenti, via un acte de consentement à un bornage conventionnel.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les conclusions du procès-verbal de bornage établissant la limite de propriété avec Monsieur Jean Bourges et Madame Muriel Pouliot.

D'accepter le projet de procès-verbal de bornage soumis par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit procès-verbal de bornage.

**ADOPTÉ**

### **2002-12-564**

#### **ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU le mode de financement de certaines immobilisations prévu lors du budget 2002 ;

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2002 :

<b>SERVICE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
Sécurité publique	Défibriateur	3 834,94 \$
Loisirs	Ameublement	3 478,35 \$
	<b>Total</b>	<b>7 313,29 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**16 DÉCEMBRE 2002**

D'autoriser la trésorière Madame Danielle Rioux à financer l'immobilisation à même le budget pour la somme de **SEPT MILLE TROIS CENT TREIZE DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (7 313,29 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2002-12-565**

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, exercice financier 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que soumis, le budget 2003 de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, lequel démontre que la quote part des municipalités constituant la Régie Bromont, Cowansville et Granby, se chiffre à 96 000 \$.

**ADOPTÉ**

**2002-12-566**

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU la résolution numéro 2002-01-009 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

<b>SERVICE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MODIFICATION</b>
Gestion territoire	Pavillon	(16 089,59 \$)
	Affichage autoroutier	16 089,59 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**16 DÉCEMBRE 2002**

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (16 089,59 \$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE NEUF CENTS (16 089,59 \$)** pour financer l'affichage autoroutier et que la dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**OPTION D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 96 ET D'UNE PARTIE DU LOT 95 À L'INTERSECTION DES RUES DU PACIFIQUE ET DES CARRIÈRES**

Le sujet numéro 7.14 est reporté à une séance subséquente.

**2002-12-567**

**EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI**

ATTENDU QUE pour respecter la niveau 1 de la loi 19 ;

ATTENDU QUE pour combler la nouvelle cédule ;

ATTENDU QUE Jean-Philippe Landry nous a quitté pour un autre service de police ;

ATTENDU QUE Monsieur Laurent Amyot est formé et qualifié de l'École National de Police du Québec et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir éventuellement policier permanent à la Sûreté Municipale de Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Laurent Amyot soit embauché comme policier à l'essai pour une période de 2,080 heures, selon l'article 4.01 de la convention collective et ce, à partir du 16 décembre 2002, au taux de 15\$/heure, classe 0-12 mois, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**16 DÉCEMBRE 2002**

**N. M.**

**EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR**

Le Sujet numéro 8.2 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 27 NOVEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Raymond Leduc fait la lecture d'une lettre relativement à la modification du zonage du Carré des pins.
- Monsieur Lucien Lortie trouve qu'il est difficile de tourner sur la rue Shefford à partir du boulevard de Bromont. Une flèche devrait donner la priorité aux voitures qui tournent à gauche.
- Madame Diane Gaouette s'informe sur les terrains que la Ville a vendus.
- Monsieur Hubert Cloutier trouve l'emplacement du kiosque postal, près d'un parc, très mal choisi.

**2002-12-568**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**

**16 DÉCEMBRE 2002**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 décembre 2002 à 20 heures 55 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 16 DÉCEMBRE 2002 À 20 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2002-12-569 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2002

2002-12-570 **2. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003**

2002-12-571 **3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, 2003-2004-2005**

2002-12-572 **4. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS, POUR L'ANNÉE 2003 »**

**16 DÉCEMBRE 2002**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2002-12-573

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

**PIERRE SIMONEAU, O. M. A.**

---

**2002-12-569**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE  
DU BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec la correction suivante :

– le sujet numéro 4 aurait dû se lire de la façon suivante :

4. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 867-2002 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION  
DES TAXES ET DES COMPENSATIONS,  
POUR L'ANNÉE 2003 »

**ADOPTÉ**

**2002-12-571**

**ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget des revenus et des dépenses pour l'année 2003 au montant  
de **ONZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX  
CENT QUATRE DOLLARS (11 375 604 \$)** tel que détaillé ci-dessous :

16 DÉCEMBRE 2002

	Budget 2003	%	Budget 2002	%	Écart	%
<b>REVENUS</b>						
<b>TAXES</b>						
Taxes résidentielles	3 380 066 \$	29,71%	3 058 029 \$	27,54%	322 037 \$	10,53%
Taxes six logements et plus	175 052 \$	1,54%	177 080 \$	1,59%	(2 028) \$	-1,15%
axes sur les terrains vagues desservis	143 147 \$	1,26%	136 894 \$	1,23%	6 253 \$	4,57%
Taxes sur les immeubles non résidentiels	1 553 200 \$	13,65%	1 649 924 \$	14,86%	(96 724) \$	-5,86%
Taxes industrielles	3 428 467 \$	30,14%	3 475 584 \$	31,30%	(47 117) \$	-1,36%
Eau	871 394 \$	7,66%	832 982 \$	7,50%	38 412 \$	4,61%
Matières résiduelles	251 940 \$	2,21%	240 100 \$	2,16%	11 840 \$	4,93%
Traitement des eaux usées	325 124 \$	2,86%	303 121 \$	2,73%	22 003 \$	7,26%
Taxes de secteur	143 381 \$	1,26%	223 878 \$	2,02%	(80 497) \$	-35,96%
<b>Total des taxes</b>	<b>10 271 771 \$</b>	<b>90,30%</b>	<b>10 097 592 \$</b>	<b>90,93%</b>	<b>174 179 \$</b>	<b>1,72%</b>
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	26 426 \$	0,23%	85 267 \$	0,77%	(58 841) \$	-69,01%
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	981 739 \$	8,63%	910 569 \$	8,20%	71 170 \$	7,82%
TRANSFERTS	95 668 \$	0,84%	11 290 \$	0,10%	84 378 \$	747,37%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>11 375 604 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 104 718 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>270 886 \$</b>	<b>2,44%</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 446 065 \$	15,21%	1 309 679 \$	15,37%	136 386 \$	10,41%
SÉCURITE PUBLIQUE	1 744 447 \$	18,35%	1 319 187 \$	15,48%	425 260 \$	32,24%
TRANSPORT	2 077 954 \$	21,86%	1 900 473 \$	22,30%	177 481 \$	9,34%
HYGIENE DU MILIEU	1 404 798 \$	14,78%	1 411 790 \$	16,56%	(6 992) \$	-0,50%
SANTÉ ET BIEN- ÊTRE	32 229 \$	0,34%	26 818 \$	0,31%	5 411 \$	20,18%
AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	759 562 \$	7,99%	569 215 \$	6,68%	190 347 \$	33,44%
LOISIRS & CULTURE	898 152 \$	9,45%	832 923 \$	9,77%	65 229 \$	7,83%
FRAIS DE FINANCEMENT	1 144 684 \$	12,04%	1 153 055 \$	13,53%	(8 371) \$	-0,73%
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 507 891 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 523 140 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>984 751 \$</b>	<b>11,55%</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>						
Surplus accumulé affecté	477 139) \$	-31,45%	- \$		(477 139) \$	
Remboursement en capital	1 975 718 \$	130,21%	2 190 828 \$	91,14%	(215 110) \$	-9,82%
Transfert aux activités d'investissement	18 787 \$	1,24%	213 026 \$	8,86%	(194 239) \$	-91,18%
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>1 517 366 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 403 854 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>(886 488) \$</b>	<b>-36,88%</b>
<b>EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT</b>						
	350 347 \$		177 724 \$		172 623 \$	

<b>AFFECTATIONS</b>						
<b>AFFECTATIONS</b>						
Réserves financières et fonds réservés						
Réserve financière	(8 800) \$	-2,51%	(105 200) \$	-59,19%	96 400 \$	
Fonds de roulement	359 147 \$	102,51%	282 924 \$	159,19%	76 223 \$	
<b>Total affectations</b>	<b>350 347 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>177 724 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>172 623 \$</b>	
<b>EXCEDENT NET</b>	<b>0\$</b>		<b>0\$</b>			

QUE le budget détaillé fasse partie de la présente résolution.

QU'un document explicatif du budget soit publié dans le *Voici Bromont* et distribué à toutes les adresses civiques de la Ville.

**ADOPTÉ**

**2002-12-571**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS,  
2003-2004-2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Programme triennal d'immobilisations, ci-dessous, pour les années 2003-2004-2005 soit adopté tel que déposé et qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution :

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Années subséquentes</b>	<b>Total</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
Équipements informatiques et logiciels	108 662 \$	62 000 \$	40 000 \$		210 662 \$
Réseau de fibre optique	54 206 \$				54 206 \$
<b>TRÉSORERIE – TOTAL</b>	<b>162 868 \$</b>	<b>62 000 \$</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>264 868 \$</b>
<b>POLICE</b>					
Véhicules	18 000 \$		66 000 \$		84 000 \$
Agrandissement du poste de police	215 000 \$				215 000 \$
<b>POLICE – TOTAL</b>	<b>233 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>66 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>299 000 \$</b>
<b>INCENDIE</b>					
Camions	28 181 \$	375 000 \$		250 000 \$	653 181 \$
Équipements		13 342 \$			13 342 \$
<b>INCENDIE – TOTAL</b>	<b>28 181 \$</b>	<b>388 342 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>666 523 \$</b>
<b>LOISIRS</b>					
Parc du Chevreuil	22 205 \$				22 205 \$
Parc Windsor - module de jeux	16 665 \$				16 665 \$
Aménagement de parcs et terrains de jeux		53 339 \$			53 339 \$

Parcours patrimonial - rue Shefford		8 000 \$			8 000 \$
Ameublement	2 000 \$	1 500 \$			3 500 \$
Équipements		34 429 \$			34 429 \$
Travaux de réfection extérieur - centre communautaire		16 655 \$			16 655 \$
Véhicules		27 756 \$			27 756 \$
Conversion de la resurfaceuse		30 000 \$			30 000 \$
Identification - aréna et centre communautaire		11 110 \$			11 110 \$
Équipements – aréna	19 322 \$	5 550 \$			24 872 \$
Asphaltage du stationnement de l'aréna				100 000 \$	100 000 \$
Bandes de patinoire		177 641 \$			177 641 \$
<b>LOISIRS – TOTAL</b>	<b>60 192 \$</b>	<b>365 980 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>526 172 \$</b>
<b>GESTION DU TERRITOIRE</b>					
Route verte vers Sutton	625 000 \$				625 000 \$
Ceinture de randonnée		10 000 \$	10 000 \$		20 000 \$
Aménagement paysager - centre d'information économique	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$		45 000 \$
Sentiers - parc des Patriotes		16 912 \$			16 912 \$
Relais touristique Pierre-Laporte		11 500 \$			11 500 \$
Maison de la culture		25 000 \$	25 000 \$		50 000 \$
Pavillon multifonctionnel - École de la Chantignole		20 000 \$	715 397 \$		735 397 \$
Site des neiges usées	160 000 \$				160 000 \$
Réfection de l'aqueduc de la rue Champlain		7 500 \$			7 500 \$
Réaménagement du boulevard de Bromont		485 000 \$			485 000 \$
Réfection de la rue Deux-Montagnes			20 000 \$	750 000 \$	770 000 \$
Réfection égout/aqueduc entre le golf et la rue Papineau			15 000 \$	150 000 \$	165 000 \$
Enfouissement des fils rue Shefford et plans et devis Shefford	250 000 \$		3 000 000 \$		3 250 000 \$
Réfection de la rue Shefford			2 095 000 \$		2 095 000 \$
Réparation de la toiture de la caserne Adamsville				46 500 \$	46 500 \$
Programme de réfection des ponts		25 000 \$	40 000 \$	325 000 \$	390 000 \$
Revitalisation de la flotte de véhicules	32 000 \$				32 000 \$
Machineries pour la voirie	210 000 \$	115 000 \$	175 000 \$	190 000 \$	690 000 \$
Rechargement des chemins en gravier	200 000 \$	400 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	1 300 000 \$
Travaux de pavage	408 000 \$	400 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 408 000 \$
Entretien des emprises	50 000 \$	35 000 \$	35 000 \$		120 000 \$
Acquisition de	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$		105 000 \$

servitudes (égout et aqueduc)					
Modification de la chloration aux réservoirs de distribution	25 000 \$	25 000 \$			50 000 \$
Réaménagement du poste de pompage des eaux usées	179 089 \$				179 089 \$
Conduite d'acier inoxydable	5 000 \$	50 000 \$			55 000 \$
Télémetrie / infrastructures			15 000 \$	50 000 \$	65 000 \$
Aqueducs et égout Logiciel	18 282 \$				18 282 \$
<b>GESTION DU TERRITOIRE – TOTAL</b>	<b>2 212 371 \$</b>	<b>1 675 912 \$</b>	<b>6 845 397 \$</b>	<b>2 161 500 \$</b>	<b>12 895 180 \$</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 696 612 \$</b>	<b>2 492 234 \$</b>	<b>6 951 397 \$</b>	<b>2 511 500 \$</b>	<b>14 651 743 \$</b>

FINANCEMENT	Années				TOTAL
	2003	2004	2005	subséquentes	
Emprunt	1 767 089 \$	1 865 901 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	7 632 990 \$
Fonds des parcs	53 870 \$	25 000 \$	25 000 \$		103 870 \$
Fonds de roulement	381 866 \$	407 000 \$	330 000 \$	270 000 \$	1 388 866 \$
Réserve financière	30 000 \$	90 000 \$	50 000 \$		170 000 \$
Subventions	445 000 \$	100 000 \$	4 080 000 \$		4 625 000 \$
Contributions de tiers	18 787 \$	4 333 \$			23 120 \$
À même le budget			466 397 \$	241 500 \$	707 897 \$
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>2 696 612 \$</b>	<b>2 492 234 \$</b>	<b>6 951 397 \$</b>	<b>2 511 500 \$</b>	<b>14 651 743 \$</b>

**ADOPTÉ**

**2002–12–572**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867–2002  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES  
ET DES COMPENSATIONS, POUR L'ANNÉE 2003 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

**16 DÉCEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 867-2002 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS, POUR L'ANNÉE 2003 ».

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

– Monsieur Raymond Leduc demande si, dans le budget 2003, il y a des sommes prévues pour la réfection de la rue Shefford.

**2002-12-573**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**

**Cette 472<sup>e</sup> pages est la dernière page du livre  
des procès-verbaux de l'année 2002**